

L'APPRENTISSAGE LE PLUS COURT CHEMIN VERS L'EMPLOI

« Le soutien à l'apprentissage est une priorité du nouveau Conseil régional des Pays de la Loire, comme en témoigne la grande mobilisation du 24 mars 2016, lors du Grenelle de l'apprentissage. Parce que nous voulons remettre cette voie d'excellence au cœur des priorités, la Région **renforce son appui aux apprentis** et **facilite leur période de formation en les accompagnant financièrement** dans plusieurs domaines : les déplacements, l'hébergement et la restauration avec notamment le Pass apprenti, l'équipement professionnel, la gratuité des manuels scolaires, la fourniture d'un ordinateur portable grâce à l'aide Ordipass, la santé, l'installation dans un logement, la culture, le sport... grâce au Pack 15-30. »

Bruno RETAILLEAU

Président du Conseil régional
des Pays de la Loire



LES AIDES AUX APPRENTI(E)S EN PAYS DE LA LOIRE

PASS PERMIS

À la suite du Grenelle régional de l'apprentissage, en mars 2016, la Région a créé une aide pour favoriser la mobilité des apprentis. **Il s'agit de contribuer au financement du permis de conduire voiture.**

Cette aide concerne les jeunes inscrits dans un Centre de formation d'apprentis (CFA) des Pays de la Loire, âgés **de 17 à 20 ans révolus**, dont **le quotient familial est inférieur ou égal à 550 €**.

Le montant de l'aide Pass permis est de **400 €**.

Si vous remplissez les conditions, vous devez en faire la demande en ligne à l'adresse www.passpermis.paysdelaloire.fr, à partir du mois d'octobre, puis fournir les justificatifs à votre CFA dans un délai de 6 mois maximum.

L'aide est attribuée en contrepartie de **votre engagement actif dans la vie du CFA** (participation lors des portes ouvertes ou lors des mercredis de l'apprentissage, parrainage de scolaires alternants ou d'autres jeunes accueillis au CFA, engagement comme éco-délégué, comme ambassadeur de l'apprentissage...).

NOUVEAU

PASS APPRENTI

Avec le Pass apprenti, la Région vous aide à faire face à vos frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Ce Pass apprenti est destiné aux jeunes inscrits dans les CFA des Pays de la Loire. Il est composé :

- d'une aide à la restauration d'un montant de 1,50 € par repas (midi ou soir) pris au restaurant du CFA ou dans un espace de restauration collective partenaire du centre,
- d'un forfait transport-hébergement correspondant à une aide financière calculée sur la moyenne des trajets domicile-CFA et domicile-entreprise :

Moyenne des deux distances domicile-CFA et domicile-entreprise	Pour les jeunes en DIMA ou en formation de niveau V, IV ou III Montant du forfait transport-hébergement	Pour les jeunes en formation de niveau II ou I Montant du forfait transport-hébergement
inférieur à 10 km	0 €	0 €
de 10 à 29 km	190 €	95 €
de 30 à 59 km	350 €	175 €
de 60 à 99 km	500 €	250 €
à partir de 100 km	650 €	325 €

Le forfait transport-hébergement vous est **versé par le CFA en deux fois au cours de l'année scolaire** (50% au début du mois de novembre et 50% au début du mois de février suivant) **ou déduit des frais de transport et d'hébergement** qui vous sont facturés par le centre ou un partenaire. Le bénéfice du forfait est soumis à plusieurs conditions :

- une inscription : **vous devez vous inscrire directement sur le site internet www.pack15-30.fr** au moment du démarrage de votre contrat et effectuer sur ce site **une demande de Pass apprenti** avant le 17 février 2017 ; sans cette demande, qui donne accès à un simulateur de calcul, le bénéfice du forfait transport-hébergement ne peut être attribué ;
- votre assiduité en formation au CFA : au-delà de 30 heures d'absences injustifiées dénombrées avant le 1^{er} février au cours d'une année scolaire, le forfait transport-hébergement ne peut donner lieu à aucun versement.

FONDS SOCIAL APPRENTI REGIONAL

Le Fonds social apprenti régional a pour objectif de concourir à la réduction des inégalités d'accès à la formation en évitant que les difficultés financières liées à l'hébergement, à la restauration et aux transports ne perturbent, voire n'interrompent votre formation.

La Région attribue une dotation annuelle à votre CFA, qui se charge de la mettre en œuvre. L'aide du Fonds social apprenti régional est personnalisée et intervient dans le cadre d'un travail collaboratif **avec un conseiller d'une Mission locale ou un assistant social** présent dans votre établissement de formation.

Pour toute question, rapprochez-vous de votre CFA.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

La Région participe financièrement à l'acquisition de l'équipement professionnel des jeunes en CFA afin que vous disposiez du matériel personnel indispensable à votre formation. Cette aide s'adresse aux jeunes suivant des formations de niveau DIMA, CAP, BAC PRO, voire certains BTS (ou équivalent).

Le montant de l'aide accordée par la Région diffère en fonction des diplômes préparés : de 56 € à 450 €.

La Région verse une dotation correspondante à votre CFA, qui est chargé de la mise en œuvre de cette aide.

En cas de question, vous pouvez vous adresser à votre CFA.

GRATUITE DES MANUELS SCOLAIRES

Le dispositif de gratuité vous permet de disposer dans votre CFA de manuels scolaires, de supports de cours ou d'abonnements numériques. Cette aide concerne les jeunes de niveau DIMA, CAP, BAC PRO (ou équivalent).

La Région attribue une dotation globale à votre CFA, équivalente à 115 € par personne pour une période de 5 ans, qui se charge de mettre en œuvre cette gratuité.

ORDIPASS

Cette aide régionale vous permet d'acheter un ordinateur portable de dernière génération à un tarif préférentiel. Ce tarif est dégressif en fonction de votre quotient familial :

Quotient familial	Coût de l'ordinateur à la charge des jeunes
Inférieur à 300 €	20 €
300 € à 375 €	50 €
375 € à 450 €	100 €
450 € à 525 €	150 €
525 € à 550 €	200 €

L'aide concerne les apprentis des CFA de la région des Pays de la Loire entrant dans un cycle (1^{ère} année de CAP, BAC PRO ou BP).

Vous devez vous inscrire en ligne, en début d'année scolaire, directement **sur le site internet www.pack15-30.fr**.

La validation des inscriptions est effectuée par la direction de votre CFA. Les ordinateurs sont livrés au début de l'année civile qui suit la rentrée.

Plus d'informations sur Ordipass : 0 800 94 24 24

SE LOGER QUAND ON EST APPRENTI

De nombreuses solutions existent près de votre CFA ou de votre entreprise : résidences habitat jeunes, internat, résidences AFPA, logement chez l'habitant (exemple : Un toit pour ton projet en Vendée)...

Les aides pour vous accompagner :

- les **APL** (aides personnalisées au logement) des Caisses d'allocations familiales (www.caf.fr)
- l'**aide Mobili jeune** (s'adresser au Comité interprofessionnel du logement (CIL) de votre employeur)
- le **Pass logement** de la Région, ainsi que le **Pass première installation** (www.pack15-30.fr)

N'hésitez pas à demander conseil à votre CFA.

AUTRES AIDES DU PACK 15-30

- **Pass culture sport** : des entrées gratuites et des réductions pour des spectacles, du cinéma, des évènements sportifs, des livres, une activité artistique ou sportive ou encore un engagement citoyen. **Le tout pour 8 €**. Conditions d'éligibilité et demande en ligne de septembre à juin sur www.pack15-30.fr
- **Pass complémentaire santé** : jusqu'à **100 € de réduction** sur votre première mutuelle. Conditions d'éligibilité et demande en ligne sur www.pack15-30.fr
- **Pass transport** : **50 % de réduction** sur tous vos déplacements en cars et trains régionaux, avec les cartes Tiva et Fifti. Bénéficiez de la carte Fifti (26 ans et plus) au prix de la carte Tiva (moins de 26 ans) toute l'année sur www.pack15-30.fr
- **Pass prévention contraception** : consultations, analyses médicales, autotests de dépistage et contraceptifs, de façon anonyme et gratuite pour gérer sereinement votre vie sexuelle. Conditions d'éligibilité et liste des lieux de diffusion sur www.pack15-30.fr

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur paysdelaloire.fr et dès janvier 2017 sur le portail régional dédié à l'apprentissage : apprentissage-paysdelaloire.fr